



**DGA CULTURE, EDUCATION, SPORT ET SOLIDARITES
(CESS)**

Pôle Culture

Direction Action Culturelle et Patrimoniale

Dossier suivi par : Marion BOTTER

✉ : marion.botter@mairie-avignon.com

☎ : 06 65 67 22 19

Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027

Entre :

La Ville d'Avignon représentée par son Maire, Olivier GALZI, dûment habilité à signer l'avenant en vertu de la délibération en date du _____, ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et :

L'Association Le Sonograf', N° Siret 521393991 00018 / APE 9001Z, Licences d'entrepreneur de spectacles R-23-000447 / R-23-000345 / R-23-000319, sise ZA La Cigalière – 84250 Le Thor, représentée par son Président, Sélim CHIKH, ci-après dénommée l'association,

d'autre part.

EXPOSE :

La Ville d'Avignon a approuvé par délibération n°19 du 22 février 2025 le renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association pour les années 2025, 2026 et 2027. Cette convention définit les engagements de chacune des parties concernant le

projet de festival de musiques du monde intitulé « Les Escales », pour lequel l'association reçoit une subvention de fonctionnement.

Considérant les perspectives de l'édition 2026 prévues par l'association (nombre réduit de concerts et de jours de festival et édition annulée en 2027),

Considérant que la Ville ne mettra pas à la disposition de l'association de salle à titre gracieux en 2026,

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 5 « Durée et modalités de révision » de la convention susmentionnée est modifié comme suit :

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres dispositions de la convention du 6 mars 2025 restent inchangées.

Fait à Avignon, en deux exemplaires, le

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Olivier GALZI

Pour l'Association le Sonographe
Le Président,
Sélim CHIKH